

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2955

19 décembre 2007

SOMMAIRE

2.IN BVBA & Cie	141828	ISP Luxembourg Canada	141795
AB. Meubles S.A.	141833	Jafra S.A.	141832
Arkham International S.A.	141801	Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l. ...	141831
aXi Consult S.A.	141840	J. Maes & Cie S.C.S	141819
Belavis S.A.	141840	Larcimo S.à r.l.	141835
Boats Caravela (Luxembourg) S.A.	141838	Lux Floor S.A.	141836
Boats Caravela (Luxembourg) S.A.	141811	Luxprima Investments S.A.	141816
Bormac Consulting S.à r.l.	141837	Maples Finance Luxembourg	141804
Callipige S.A.	141838	MARKETING - PUBLICITE - REGIE Lu-	
Car Services Benelux S.à r.l.	141816	xembourg S.A.	141809
CDRJ Worldwide (Lux) S.à.r.l.	141831	Megrat S.A.	141815
Colon-Impex Luxembourg Holding S.A.		Mortwill Properties S.à r.l.	141837
.....	141828	Multi Business Consultant S. à r.l.	141812
Concorde Impex S.A.	141840	Multi Business Consultant S. à r.l.	141830
Cosmolux International S.A.	141834	Oliwa Holding S.A.	141815
CYR S.A.	141839	Ortem Holding S.A.	141834
CYR S.A.	141838	Ortem Holding S.A.	141835
CYR S.A.	141839	Ortem Holding S.A.	141835
CYR S.A.	141838	OrtneC Investment S.à r.l.	141832
Eneco S.A.	141833	Pema S.A.	141814
Enlightened Estates S.à r.l.	141829	Phelane S.A.	141813
E.T.C. Euro Trading Cars S.à r.l.	141829	Proctoral Investor Holding S.A.	141830
Eucudico Luxembourg S.à r.l.	141836	Publicis Graphics Group Holding S.A. ...	141839
Eucudico Luxembourg S.à r.l.	141837	Redgold Diversified Advisory S.A.	141830
Euro-Avis S.A.	141839	Resins & Composites S.A.	141840
Euro Packaging System S.A.	141814	Sand S.à r.l.	141832
Femto Properties S.A.	141815	Sarucci	141834
Fijaria S.A.	141803	Siewit S.A.	141837
Gedrosia Holding S.A.	141836	Société Luxembourgeoise d'information	
G. Kruithof & Cie	141829	scientifique et technique	141833
G.N. Research S.A.	141808	Sodwana Finance	141810
GSCP VI GET S.à r.l.	141820	System Solutions Group SA	141802
Harmony Investments S.à r.l.	141812	Unigest S.A.	141834
Harmony Investments S.à r.l.	141812	Whitebay S.A.	141814
Ideal Standard International Holding ...	141794		

Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.260.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

IDEAL STANDARD INTERNATIONAL ACQUISITION, a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, urban district of Schuttrange, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 131.161 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Ms Caroline Streiff, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of IDEAL STANDARD INTERNATIONAL HOLDING, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 131.260, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2255 of October 10, 2007 (the «Company»).

The Sole Shareholder, represented as stated above takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-five thousand euro (EUR 85,000.-) in order to increase it from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) up to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) through the issue of eighty-five thousand (85,000) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The eighty-five thousand (85,000) new shares are entirely subscribed by the Sole Shareholder through a contribution in cash for a total subscription price of ninety-five thousand euro (EUR 95,000.-) out of which an amount of eighty-five thousand euro (EUR 85,000.-) is allocated to the share capital and an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) is allocated to the share premium.

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Second Resolution

The Sole Shareholder decides to subsequently amend the article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,600.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

IDEAL STANDARD INTERNATIONAL ACQUISITION, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, commune de Schuttrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.161 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Caroline Streiff, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de IDEAL STANDARD INTERNATIONAL HOLDING, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5635 Munsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.260, constituée suivant acte reçu par le Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2255 du 10 octobre 2007 (la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de quatre-vingt-cinq mille (85.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les quatre-vingt-cinq mille (85.000) nouvelles parts sociales sont entièrement souscrites par l'Associée Unique et libérées en espèces pour un prix de souscription total de quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000,-) desquels un montant de quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-) est alloué au capital social et un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) est alloué à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en espèces ci-dessus a été apportée au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à EUR 2.600,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci à signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Streiff, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, LAC/2007/33753. — Reçu 950 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007141552/7241/102.

(070164767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

ISP Luxembourg Canada, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.821.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of November.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., a company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office in 300 Delaware Avenue, Suite 303, Wilmington, Delaware 19801 (USA),

here represented by:

Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on 19 November 2007.

The proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate object. The purposes for which the Company is established are the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed within the limits foreseen by law to the issuance of instruments which may be convertible.

Moreover the Company may acquire, manage, develop or transfer any real estate located in Luxembourg or abroad.

In a general manner the Company is authorised to do any commercial or financial acts relating to the movable or real estate property or any further act in consistency with its corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name ISP LUXEMBOURG CANADA.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

in case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2008.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed by ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., prenamed.

ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the Sole Shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Philip Strenger, born on 3 November 1953 in California (USA), residing professionally in D-50996 Köln-Rodenkirchen, Emil-Hoffmann-Strasse 1A, category A manager.

- Mr Sinan Sar, born on 5 June 1980 in Luxembourg, residing professionally in L-1258 Luxembourg, 22 rue Jean-Pierre Brasseur, category B manager.

2) The address of the corporation is fixed in L-1258 Luxembourg, 22 rue Jean-Pierre Brasseur.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 300 Delaware Avenue, Suite 303, Wilmington, Delaware 19801 (USA),

ici représentée par:

Maître Patrick Chantrain, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 19 novembre 2007.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre dans les limites prévues par la loi des instruments qui pourront être convertibles.

En outre, la Société pourra acquérir, administrer, développer et céder toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière qui sont en conformité avec l'objet social prédécrit.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination ISP LUXEMBOURG CANADA

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou partout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil

puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites par ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., pré-nommée.

ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolutions de l'associée unique

- 1) La Société sera administrée par les gérants suivants:
 - M. Philip Strenger, né le 3 novembre 1953 en Californie (USA), demeurant professionnellement à D-50996 Köln-Rodenkirchen, Emil-Hoffmann-Strasse 1A, gérant de catégorie A,
 - M. Sinan Sar, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, gérant de catégorie B.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

141801

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 1.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Chantrain, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 27 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14790. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007141544/272/292.

(070164962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Arkham International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.024.

L'an deux mille sept, le huit novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARKHAM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, constituée par scission de la société anonyme ARKHAM S.A., suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 383 du 21 février 2006, modifiée suite à la fusion-absorption avec la société anonyme TWEED SERVICES S.A., devenue effective un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 740 du 28 avril 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.024.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Leonard, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Diminution du capital social en espèce de son montant de trente-six millions neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent vingt et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 36.986.421,25) à vingt-sept millions neuf cent soixante-dix neuf mille neuf cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 27.979.958,95), sans diminution correspondante du pair comptable des actions existantes et par annulation de soixante-treize mille sept cent soixante-trois (73.763) actions détenues en propre;

2. Modification correspondante de l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à vingt-sept millions neuf cent soixante-dix neuf mille neuf cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 27.979.958,95) représenté par deux cent vingt-neuf mille cent cinquante et une (229.151) actions sans désignation de valeur nominale»;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de neuf millions six mille quatre cent soixante-deux euros et trente centimes (EUR 9.006.462,30), pour le ramener de son montant actuel de trente-six millions neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent vingt et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 36.986.421,25) au montant de vingt-sept millions neuf cent soixante-dix neuf mille neuf cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 27.979.958,95) par annulation de soixante-treize mille sept cent soixante-trois (73.763) actions sans désignation de valeur nominale détenues par la société.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social de la société est fixé à vingt-sept millions neuf cent soixante-dix neuf mille neuf cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 27.979.958,95), représenté par deux cent vingt-neuf mille cent cinquante et une (229.151), actions sans désignation de valeur nominale».

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Matera, C. Floroiu, D. Leonard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, LAC/2007/34685. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007141362/227/68.

(070164195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

System Solutions Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.063.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 11 septembre 2007 que:

Le mandat des administrateurs à savoir:

Monsieur Robert Roux, né le 15 juillet 1960 à Verviers (B), demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France

Madame Isabelle Roux, née le 16 août 1981 à Verviers (B), demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France

Monsieur Damien Roux, né le 20 décembre 1983 à Verviers (B), demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France

sont reconduit jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Madame Roux Sophie, née le 4 décembre 1987 à Verviers (B), demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France est nommée quatrième administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

La société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

La société FIDU-CONCEPT Sàrl, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007142116/3560/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03864. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Fijaria S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 22.474.

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIJARIA S.A., ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.474, constituée suivant acte notarié en date du 31 janvier 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 5 mars 1985, numéro 65. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 27 octobre 2000, numéro 789.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1 ° Dissolution de la société et mise en liquidation.

2 ° Nomination de Monsieur Pierre Schill, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, licencié en sciences économiques, 18a, boulevard de la Foire, à L-1528 Luxembourg, en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3 ° Divers.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, A. Maggipinto, B. Bartolovic, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, LAC/2007/35236. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007141548/7241/63.

(070164599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Appeared:

MAPLES FINANCE HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (PO Box 309GT) and registered with the Registrar of Companies in and for the Cayman Islands under the number CR-70504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr David Moscato, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Grand Cayman, Cayman Islands, on 26 October 2007.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the notary to record that:

1. the Sole Shareholder holds all of the 3,700 (three thousand seven hundred) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each of MAPLES FINANCE LUXEMBOURG, a Luxembourg public limited liability company (*société anonyme*), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 124.056 (the Company).

2. The Company was incorporated on 22 January 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

which has been published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 558, dated 6 April 2007 on page 26746.

3. The Sole Shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the cumulated losses suffered by the Company as at 30 September 2007 amount to EUR 401,276.- (four hundred one thousand two hundred seventy-six euros), evidence whereof has been given to the undersigned notary by way of an interim balance sheet established by the Company dated 30 September 2007.

A copy of the above interim balance sheet established by the Company, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Such losses exceeding three quarters of the Company's subscribed share capital, the Sole Shareholder has been requested by the board of directors of the Company (the Board), in accordance with the terms of article 100 of the act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), to resolve on the continuation of the Company's activities or the dissolution of the Company.

The Sole Shareholder hereby resolves to continue the activities of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 280,000.- (two hundred eighty thousand euro) in order to bring it from its current amount of EUR 370,000.- (three hundred and seventy thousand euro) up to EUR 650,000.- (six hundred fifty thousand euro), payment of which has been evidenced to the undersigned notary on the basis of a blocking certificate (certificat de blocage).

The Sole Shareholder resolves thereafter, to decrease the share capital of the Company of its current amount of EUR 650,000.- (six hundred and fifty thousand euro) by an amount of EUR 400,000.- (four hundred thousand euro) in order to absorb part of the losses incurred by the Company in an aggregate amount of EUR 401,276.- (four hundred one thousand two hundred seventy-six euro) as at 30 September 2007.

As a result of the above, the Sole Shareholder acknowledges that the remaining losses of the Company amount to EUR 1,276.- (one thousand two hundred seventy-six euros) as at 30 September 2007.

The Sole Shareholder resolves to record the Sole Shareholder as holder of all of the 2,500 (two thousand five hundred) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each further to the share capital increase and subsequent decrease of the share capital of the Company. The Sole Shareholder further resolves to cancel 1,200 (one thousand two hundred) ordinary shares of the Company further to the share capital increase and subsequent decrease of the share capital of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create an authorised share capital in an amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro) and authorises the Board or, where the Company has only one director in the case that (and as long as) the Company has only one shareholder, the sole director (the Sole Director), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period of five years starting on 30 October 2007 and expiring on 30 October 2012, subject to extension to be adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 9 of the articles of incorporation of the Company.

The Sole Shareholder expressly grants authorisation to the Board or the Sole Director, as the case may be, to waive or limit the existing shareholder's preferential subscription right upon issuance by the Board or the Sole Director, as the case may be, of new shares of the Company within the increased limits of its authorised share capital.

The Sole Shareholder further grants authorisation to the Board or the Sole Director, as the case may be, to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

The report dated 26 October 2007, established by the board of directors of the Company and provided for by article 32-3(5) of the Companies Act 1915 will remain attached to the present deed to be registered therewith.

Fourth resolution

As a result of the two foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article five of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand euro) consisting of 2,500 (two thousand five hundred) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

The subscribed share capital of the Company may also be increased by way of the authorised share capital. The authorised share capital of the Company is set at EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro) and the Board or the Sole Director, as the case may be, is authorized to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period of five years starting on 30 October 2007 and expiring on 30 October 2012, subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 9.

Pursuant to article 32-3 (5) of the Companies Act 1915 (as defined below), the Board or the Sole Director, as the case may be, has the power and authority to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

The Board or the Sole Director, as the case may be, is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board or the Sole Director, as the case may be, shall act to render effective an increase of share capital, within the authorised share capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action. The Board or the Sole Director, as the case may be, shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 2,500.-.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Comparaît:

MAPLES FINANCE HOLDINGS LIMITED, une société constituée suivant le lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans (PO Box 309GT) et inscrite au registre des sociétés de et aux Iles Caïmans sous le numéro CR-70504 (l'«actionnaire unique»)

ici représentée par Monsieur David Moscato, employé privé, avec adresse professionnelle au Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grand Caïman, Iles Caïmans, en date du 26 octobre 2007

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

L'actionnaire unique requiert le notaire instrumentant d'acter que:

1. l'actionnaire unique détient l'intégralité des 3.700 (trois mille sept cents) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune de la société MAPLES FINANCE LUXEMBOURG, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.056 (la «Société»).

2. la Société a été constituée en date du 22 janvier 2007 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558 du 6 avril 2007, page 26746.

3. L'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique reconnaît que les pertes cumulées par la Société au 30 septembre 2007 s'élèvent à EUR 401.276,- (quatre cent un mille deux cents soixante-seize euros), ce qui a été prouvé au notaire soussigné par un bilan intérimaire établi par la Société au 30 septembre 2007.

Une copie du bilan intérimaire établi par la Société, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Lesdites pertes excédant les trois quarts du capital social souscrit de la Société, il a été demandé par le conseil d'administration (le «conseil d'administration») à l'actionnaire unique de la Société, en conformité avec les dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de prendre une décision relative à la continuation des activités de la Société respectivement à la dissolution de la Société.

L'actionnaire unique décide de continuer les activités de la Société.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 280.000,- (deux cent quatre-vingt mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 370.000,- (trois cent soixante-dix mille euros) à EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros), dont la libération a été prouvée au notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage.

L'actionnaire unique décide ensuite de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros) par un montant de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) afin d'absorber une partie des pertes encourues par la Société d'un montant global de EUR 401.276,- (quatre cent un mille deux cents soixante-seize euros) au 30 septembre 2007.

En conséquence, l'actionnaire unique déclare que les pertes restantes de la Société s'élèvent au 30 septembre 2007 à un montant de EUR 1.276,- (mille deux cent soixante-seize euros).

Suite à la l'augmentation et la réduction consécutive du capital social de la Société, l'actionnaire unique décide d'enregistrer l'actionnaire unique comme détenteur de l'intégralité des 2.500 (deux mille cinq cents) actions ordinaires sous

forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune. L'actionnaire unique décide en outre d'annuler 1.200 (mille deux cents) actions ordinaires de la Société suite à l'augmentation et la réduction consécutive du capital social de la Société.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de créer un capital social autorisé d'un montant de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) et autorise le conseil d'administration ou, au cas où la Société n'a qu'un administrateur unique (et aussi longtemps que) la Société n'a qu'un actionnaire unique, l'administrateur unique (l'«administrateur unique»), d'augmenter le capital social actuel à concurrence du montant du capital autorisé, en tout ou en partie et à tout moment, pendant une période de cinq ans commençant le 30 octobre 2007 et expirant le 30 octobre 2012, sous réserve d'une prolongation à décider conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la Société.

L'actionnaire unique autorise expressément le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, à supprimer ou à limiter le droit préférentiel de souscription de l'actionnaire unique suite à l'émission par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, de nouvelles actions de la Société dans les limites de son capital autorisé.

L'actionnaire unique autorise également le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, à déterminer les conditions relatives à toute souscription, ou il peut décider d'effectuer de temps en temps une telle augmentation en tout ou en partie par conversion du tout bénéfice net ou réserves (comprenant tout compte de prime d'émission) de la Société en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires à la place de dividendes.

Le rapport daté du 26 octobre 2007 établi par le conseil d'administration de la Société et visé à l'article 32-3(5) de la Loi restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps

Quatrième résolution

En raison des deux résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de modifier de l'article cinq des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit s'élève à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-dessous.

Le capital social souscrit de la Société peut également être augmenté dans le cadre de son capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) et le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social actuel en tout ou en partie à concurrence du montant du capital autorisé, et ce à tout moment, pendant une période de cinq ans commençant le 30 octobre 2007 et expirant le 30 octobre 2012, sous réserve de la prolongation à décider par l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi (comme défini ci-dessous), le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, a le pouvoir de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pendant la même période de cinq ans.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est par les présentes autorisé à déterminer les conditions relatives à toute souscription, ou il peut décider d'effectuer de temps en temps une telle augmentation en tout ou en partie par conversion du tout bénéfice net ou réserves (comprenant tout compte de prime d'émission) de la Société en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires à la place de dividendes.

Chaque fois que le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, interviendra pour rendre effective une augmentation du capital social, dans le cadre du capital social autorisé, le présent article 5 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle intervention. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, prendra toute mesure ou autorisera toute personne à prendre toute mesure nécessaire, par-devant un notaire, afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification comprenant l'enregistrement d'une telle augmentation et les modifications ultérieures des statuts.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 2.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Moscato, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, LAC/2007/33754. — Reçu 2.800 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007141555/7241/215.

(070164748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

G.N. Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.822.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G.N. RESEARCH S.A., avec siège social au 47, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 114.822 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1056 du 31 mai 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 21 mai 2007, acte non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric Raths, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Ana Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Lucio Maria Appollonj Ghetti, demeurant professionnellement à Rome, Italie.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Création de 2 catégories d'administrateurs A et B et modification de l'article 6 alinéa 2 qui aura désormais la teneur suivante: «Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres et composé de deux catégories d'administrateurs (A et B) dont le nombre d'administrateurs de catégorie A doit être supérieur. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Ils ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société.»

2. Modification des pouvoirs de représentation et adaptation subséquente de l'article 10 des statuts: «La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B de la société ou par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A pour tout engagement d'un montant inférieur à un montant déterminé par le conseil d'administration de la société. La Société est engagée également le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.»

3. Répartition des administrateurs actuels dans la catégorie A et nomination de deux nouveaux administrateurs de catégorie B pour une période arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2010 à savoir M. Lucio Maria Appollonj Ghetti et M. Paolo Righetti.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B et de modifier en conséquence l'article 6 alinéa 2 qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 2.** Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres et composé de deux catégories d'administrateurs (A et B) dont le nombre d'administrateurs de catégorie A doit être supérieur à celui de la catégorie B. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Ils ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de représentation de la société et d'adapter en conséquence l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B de la société ou par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A pour tout engagement d'un montant inférieur à un montant déterminé par le conseil d'administration de la société. La Société est engagée également le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de répartir les administrateurs actuellement en fonction dans la catégorie A et de nommer deux nouveaux administrateurs de catégorie B pour une période arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2010 à savoir:

- M. Lucio Maria Appollonj Ghetti, homme d'affaires, né le 23 août 1967 à Rome, résidant à Via Panisperna n ° 63, Rome, Italie et

- M. Paolo Righetti, homme d'affaires, né le 29 janvier 1969 à Rome, résidant à Via Corso d'Italia, 29, Rome, Italie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Raths, A. Dias, M. Appollonj Ghetti, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20738. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007141361/202/87.

(070164389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

M.P.R. LUX S.A., MARKETING - PUBLICITE - REGIE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 91.709.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne puis continuer à assumer la fonction d'administrateur au sein de la Société MPR LUX SA - 57, route de Longwy, L 8080 Bertrange.

Je vous donne par ce courrier ma démission avec effet immédiat.

Le 8 avril 2007.

C. Beckius

Référence de publication: 2007142106/7430/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Sodwana Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.751.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange-Attert,

A comparu:

La société anonyme CHAMERON SA, établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 62.728,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Associations et Sociétés du 24 avril 1998, numéro 277, page 13.280,

modifiée suivant procès-verbal d'assemblée générale du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C, du 14 mars 2002, numéro 411, page 19.699,

représentée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, ainsi que par Madame Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

nommés aux fonctions d'administrateurs de la société préindiquée suivant procès-verbal d'assemblée générale du 20 juillet 2007, non encore publiée au Mémorial C,

ayant pouvoir de représenter la société préqualifiée en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts,

laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation d'immeubles ainsi que la construction d'immeubles.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de SODWANA FINANCE, société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par l'associée unique: CHAMERON SA, Société anonyme, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Décision de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, J. Piek, K. Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 novembre 2007. Relation: RED/2007/1201. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 28 novembre 2007.

K. Reuter.

Référence de publication: 2007141358/7851/97.

(070163896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Boats Caravela (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 53.479.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

BOATS CARAVELA (LUXEMBOURG) S.A., en liquidation volontaire

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2007141220/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07192. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Harmony Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.692.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

HARMONY INVESTMENTS S.à.r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007141219/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07112. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Harmony Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.692.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

HARMONY INVESTMENTS S.à.r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007141218/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07121. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Multi Business Consultant S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 48.409.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

141813

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

MULTI BUSINESS CONSULTANT SARL

Signature

Référence de publication: 2007142240/8345/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08547. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Phelane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.084.

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHELANE S.A., ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.084, constituée suivant acte notarié en date du 4 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 24 mai 1996, numéro 255. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 6 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 décembre 2001, numéro 1131.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1 ° Dissolution de la société et mise en liquidation.

2 ° Nomination de Monsieur Pierre Schill, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, licencié en sciences économiques, 18a, boulevard de la Foire, à L-1528 Luxembourg, en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3 ° Divers.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, A. Maggipinto, B. Bartolovic, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, LAC/2007/35235. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007141547/7241/63.

(070164598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Whitebay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.720.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141244/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07165. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.431.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

PEMA S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007141232/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07384. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Euro Packaging System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.272.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141243/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07167. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Megraf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.592.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

MEGRAF S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007141235/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07097. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070163831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Oliwa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.000.

Le bilan au décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

OLIWA HOLDING S.A.

D. Mariani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007141231/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07383. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070163837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Femto Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.870.

Le bilan au décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

FEMTO PROPERTIES S.A.

L. Vegas-Pieroni / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007141230/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07382. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070163840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Car Services Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007141226/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06163. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Luxprima Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.364.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée WESHOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 104.304, ici représentée par Monsieur Daniel Galhano, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 octobre 2007.

2. La société à responsabilité limitée GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 112.564, ici représentée par Monsieur Daniel Galhano, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de LUXPRIMA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. WESHOLDING S.à r.l., préqualifiée, trois cent neuf actions,	309
2. GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., préqualifiée, une action,	1
Total: trois cent dix actions.	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euro (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

a) Monsieur Stéphane Weyders, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;

b) Monsieur Daniel Galhano, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

c) Monsieur Karel Heeren, administrateur de société, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique), résidant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

La Société AACO S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 88.833.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Galhano, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, LAC/2007/32458. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007136210/220/193.

(070157384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

J. Maes & Cie S.C.S, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.222.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 8 octobre 2007 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la résiliation de la fonction de l'associé commanditaire:

Monsieur Elleboog Louis Maurice.

2. L'Assemblée approuve la nomination d'un nouvel associé commanditaire, pour une durée déterminée allant du 1^{er} juin 2006 au 15 février 2011:

Monsieur Elleboog Patrick, Strijdersstraat 9, B-3370 Boutersem

3. L'Assemblée approuve le transfert du siège social du 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

S. Leurquin / G. Lusatti / J. C. Maes

Secrétaire / Scrutateur / Présidente

Référence de publication: 2007141038/1656/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

GSCP VI GET S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI ADVISORS, L.L.C., here represented by Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Uglund House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS VI, L.L.C., here represented by Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting through its managing limited partner GS ADVISORS VI, L.L.C., here represented by Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as afore said, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is GSCP VI GET S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand) shares, each with a nominal value of 0.01 EUR (one cent euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euro (100,000,000.- EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case maybe, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.	583,489
GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND	485,325
GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.	160,449
GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG	<u>20,737</u>
Total one million two hundred and fifty thousand	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.-€.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael Furth, Managing Director, born in Geneva, Switzerland on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

2. John Bowman, Managing Director, born in Maine, USA, on July 16, 1970, professionally residing at 85 Broad Street, New York, NY 10004, United States of America;

3. Christine Vollertsen, Managing Director, born in New Jersey, on July 22, 1975, USA, professionally residing at 85 Broad Street, New York, NY 10004; United States of America;

4. Christophe Cahuzac, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;

5. Simon Cresswell, Managing Director, born in Perth, Australia, on June 14, 1968, professionally residing at 133 Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 9 - 11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'État du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP VI ADVISORS, L.L.C., ici représenté par Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des «Exempted Limited Partnerships» dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP VI OFFSHORE ADVISORS L.L.C., ici représenté par Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'État du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4210108, ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS VI, L.L.C., ici représenté par Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

4. GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, une «Kommanditgesellschaft» constituée et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculé au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA n ° 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «managing limited partner» GS ADVISORS VI, L.L.C., ici représentée par Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est GSCP VI GET S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) représenté par 10.000.000.000 (dix milliards) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.	583.489
GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND	485.325
GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.	160.449
GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG	20.737
Total: un million deux cent cinquante mille	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael Furth, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. John Bowman, Managing Director, né dans le Maine, Etats-Unis d'Amérique, le 16 juillet 1970, demeurant professionnellement à 85 Broad Street, New York, NY 10004, Etats-Unis d'Amérique;

3. Christine Vollertsen, Managing Director, née à New Jersey, USA, le 22 juillet 1975, demeurant professionnellement 85 Broad Street, New York, NY 10004, Etats-Unis d'Amérique;

4. Christophe Cahuzac, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

5. Simon Cresswell, Managing Director, né à Perth, Australie, le 14 juin 1968, demeurant professionnellement à 133 Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007. Relation: LAC/2007/33775. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007139148/212/438.

(070162083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Colon-Impex Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.356.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n° L-5086/07 rendu en date du 12 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

COLON-IMPEX LUXEMBOURG HOLDING S.A., dont le siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, a été dénoncé en date du 28 mai 1997.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Christian Engel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe de la dix-huitième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître C. Engel

Le liquidateur

Référence de publication: 2007141032/8348/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08602. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

2.IN BVBA & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 110.828.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 octobre 2007 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège social du Zoning Industriel à L-8287 Kehlen, au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

S. Leurquin / G. Lusatti / J. Bruyneel

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2007141041/1656/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Enlightened Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 48.387.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n ° L-5087/07 rendu en date du 12 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

ENLIGHTENED ESTATES s.à.r.l., dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 5 décembre 1995.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Christian Engel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe de la dix-huitième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître C. Engel

Le liquidateur

Référence de publication: 2007141033/8348/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08604. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

E.T.C. Euro Trading Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 98.103.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n ° L-5088/07 rendu en date du 12 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

E.T.C. EURO TRADING CARS s.à.r.l., dont le siège social à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diederich, a été dénoncé en date du 21 décembre 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Christian Engel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe de la dix-huitième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître C. Engel

Le liquidateur

Référence de publication: 2007141034/8348/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08606. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

G. Kruthof & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 117.154.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 octobre 2007 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège social du Zoning Industriel à L-8287 Kehlen, au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

S. Leurquin / G. Lusatti / G. Kruithof
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2007141062/1656/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Proctoral Investor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.357.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n° L-5089/07 rendu en date du 12 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

PROCTORAL INVESTOR HOLDING S.A., dont le siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, a été dénoncé en date du 26 juin 1995.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Christian Engel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe de la dix-huitième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître C. Engel
Le liquidateur

Référence de publication: 2007141035/8348/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08608C. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Redgold Diversified Advisory S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.611.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de REDGOLD DIVERSIFIED ADVISORY S.A. (la «Société») qui s'est tenue le 22 décembre 2006 a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux resteront déposés auprès de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg où ils seront conservés pendant cinq ans.

A la clôture de la liquidation, la totalité du produit de liquidation a été distribuée aux actionnaires de la Société. En conséquence, aucun solde ne sera déposé auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Luxembourg, 31 octobre 2007.
Le Liquidateur

Référence de publication: 2007141063/1183/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK07918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Multi Business Consultant S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 48.409.

—
Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

MULTI BUSINESS CONSULTANT SARL

Signature

Référence de publication: 2007142241/8345/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08551. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

CDRJ Worldwide (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.014.

—
Auszug aus der Verwaltungsratsitzung vom 15. November 2007

- Die Gesellschaft verlegt ihren Sitz von 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg nach 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

- Herr Gonzalo R. Rubio, mit Berufsanschrift in Westlake Village, CA - USA,
 - Herr Eugenio Lopez Barrios, mit Berufsanschrift in Westlake Village, CA - USA,
 - Herr Ronald B. Clark, mit Berufsanschrift in Westlake Village, CA - USA,
- treten von ihrer Tätigkeit als Geschäftsführer zurück.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Unterschriften

Référence de publication: 2007141064/592/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK07975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Jafrá Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.799.

—
Auszug aus der Verwaltungsratsitzung vom 15. November 2007

- Die Gesellschaft verlegt ihren Sitz von 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg nach 6 place de Nancy, L-2212 Luxembourg

- Herr Achim Schwanitz, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
- Herr Peter Oberegger, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland
- Herr Markus von Blomberg, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
- Herr Eberhard Pothmann, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
- Herr Wolfgang Bahlmann, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
- Herr Jochen Sarrazin, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,

sind weiterhin Geschäftsführer ernannt.

Ihre Mandate enden mit der Sitzung, welche über den Jahresabschluss per 31. Dezember 2007 zu befinden hat.

- Herr Gonzalo R. Rubio, mit Berufsanschrift in Westlake Village, CA - USA, tritt von seiner Tätigkeit als Geschäftsführer zurück.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Unterschriften

Référence de publication: 2007141065/592/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK07972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Jafra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.013.

—
Auszug aus der Verwaltungsratsitzung vom 15. November 2007

- Die Gesellschaft verlegt ihren Sitz von 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg nach 6 place de Nancy, L-2212 Luxembourg

- Herr Ronald Weber, mit Berufsanschrift in Luxemburg - Luxemburg,
 - Herr Markus von Blomberg, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
 - Herr Peter Oberegger, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
 - Herr Achim Schwanitz, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
 - Herr Eberhard Pothmann, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
 - Herr Wolfgang Bahlmann, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
 - Herr Jochen Sarrazin, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
- sind weiterhin Verwaltungsratsmitglieder.

Ihre Mandate enden mit der Sitzung, welche über den Jahresabschluss per 31. Dezember 2007 zu befinden hat.

- Herr Gonzalo R. Rubio, mit Berufsanschrift in Westlake Village, CA - USA, tritt von seiner Tätigkeit als Verwaltungsratsmitglied zurück.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. November 2007.

Für die Gesellschaft

PKF WEBER & BONTEMPS

Unterschriften

Référence de publication: 2007141067/592/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK07970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

OrtneC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.818.

—
Extrait de la décision prise par le gérant unique en date du 19 novembre 2007

- Le siège social a été transféré de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OrtneC INVESTMENT S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007141068/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07320. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Sand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.678.

—
Extrait des décisions du gérant du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

141833

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007141086/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Société Luxembourgeoise d'information scientifique et technique, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 7.857.

—
Extrait de la décision du gérant du 7 novembre 2007

Le siège social de la société est sis au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, depuis le 1^{er} septembre 2007.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007141087/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

AB. Meubles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 117.994.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 16 octobre 2007 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 5, rue de l'église, L-1458 Luxembourg, au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007141088/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Eneco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 72.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007141089/832/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 novembre 2007, réf. DSO-CK00195. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070164028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Unigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.926.

—
RECTIFICATIF

(Remplace et annule le dépôt de la mention de publication du bilan au 31 décembre 2004 et des comptes annuels au 31 décembre 2004 enregistrés le 29 août 2006 référence LSO BT / 07353 et déposés au Registre de Commerce le 29 août 2006 référence L060091226.04)

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007141147/1267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08316. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Cosmolux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.255.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007141090/832/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 novembre 2007, réf. DSO-CK00192. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070164034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Ortem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 92.862.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007141103/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK07994. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Sarucci, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 32.202.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007141104/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08004. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Larcimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 20, Cité Beichel.

R.C.S. Luxembourg B 25.151.

Le bilan au 28 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007141105/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08005. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Ortem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 92.862.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007141110/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK07997. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Ortem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 92.862.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007141111/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK07996. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Gedrosia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.480.

—

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 septembre 2007

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
3. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
4. Les sociétés BAC MANAGEMENT S.à r.l. et A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
5. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GEDROSIA HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007141070/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Lux Floor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 18.017.

—

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007141112/4933/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07695. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Eucudico Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 45.769.

—

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007141113/4933/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07697. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Mortwill Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, plateau Altmünster.
R.C.S. Luxembourg B 105.021.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007141114/4933/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07698. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070163806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Eucudico Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.
R.C.S. Luxembourg B 45.769.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007141115/4933/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07696. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070163807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Bormac Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 52.145.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007141118/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK05952. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Siewit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 35.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007141120/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK05965. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Boats Caravela (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 53.479.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

BOATS CARAVELA (LUXEMBOURG) S.A., en liquidation volontaire

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2007141208/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07203. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Callipige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.348.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007141116/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK05953. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

CYR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.826.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141122/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02740. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

CYR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.826.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141123/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02739. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Publicis Graphics Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 32.500.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007141136/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK05963. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

CYR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.826.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141124/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02734. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

CYR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.826.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141126/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02733. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Euro-Avis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141127/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02730. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Belavis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.863.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141128/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02726. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

aXi Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.058.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141129/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02728. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Concorde Impex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.326.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Référence de publication: 2007141130/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02722. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Resins & Composites S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.676.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141131/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02715. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.
